

**Compte-rendu de la**  
**Réunion conseil communautaire**  
**Lundi 14 avril 2014 à 20h00 à la salle du Jard à Einville-au-Jard**

*Présents: Francis Bernard, Aimé Barry, Ginette Marchand, Bruno Canteneur, Marie-Odile Gérardin, Valérie Claris, Serge Husson, Thierry Lesdalons, Frédéric Verdenal, Laurent Massel, Gisèle Rogowski, Florence Duhay, Dominique Jacquot, Rachel Kaiser, Michel Marchal, Pascal Pierre, Daniel Baumann, Fabrice Boyer, Jacqueline Marquez, Jean-Paul Henry, Michel Laurent, Michel Lacresse, Jean-Marie Humbert, Alain Delarue, Serge Lenoir, Didier Bourdon, Cédric Laurent, Marc Villeman, Colette Langkust, Cédric Masson, Jacques Lavoil, Jean-Pierre Jacquemin, Anne-Marie Bousset, Carole Cuny, Laurent Wianni, François Marchand, Jean-Pol Sculier, Guy Bientz, Pascal Georgin, Catherine Malglaive, Agnès Lamblin, , Patrice Malgras, Philippe Guillaumont, Gérard Servanty, Franck Beltrame, Jean-Charles Braconnot, Jean-Pierre Issele, René Wagner.*

*Présents suppléants : Francis Vivier, Alain Ledig, Marc Gérardin, Josiane Lamy, Etienne Conard, Patricia Malgras, Jean-Paul Kiennemann.*

*Absents suppléants : Jean-Luc Marchal, Jean-Pierre Barottin, Christian MesnierPierrouet,*

*Excusés titulaires : Roland Wagner (pouvoir à René Wagner), Laurent Miglierina, Lendert Tukker (pouvoir à Gérard Servanty),*

---

Le 14 avril 2014, les délégués des 29 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Sanon ont procédé à l'élection du Président.

La présidence de la séance est assurée par M. Alain Delarue, Maire de la commune de Deuxville, doyen de l'assemblée, le secrétariat par Cédric Masson, 3<sup>e</sup> adjoint de la commune d'Einville, le plus jeune membre.

<b>Election du Président</b>
------------------------------

**Délibération n°27 : élection du président codification dispositif Actes codification des matières 5.1**

Après appel à la candidature pour la présidence de la Communauté de Communes du Sanon un candidat se présente.

**Candidat** : Michel Marchal maire de Bures, conseiller général du canton d'Arracourt.

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votant	50 dont 2 pouvoirs		
Blanc et nul	2		
Suffrages exprimés	48		
Majorité absolue	26		

ont obtenu :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

M. Michel Marchal : 48 voix

- Monsieur **Michel Marchal**, élu à la majorité absolue, est déclaré **président** de la communauté de communes du Sanon au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

## Fixation du nombre de vice-présidents

### Délibération n°28 : fixation du nombre de vice-président codification dispositif Actes codification des matières 5.1

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de maintenir à quatre le nombre de vice-présidents.

## Election des vice-présidents

### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

#### Délibération n°29 : élection du 1<sup>er</sup> vice-président codification dispositif Actes codification des matières 5.1

**Candidat** : Dominique Jacquot (maire de Bonviller)

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votant	50 dont 2 pouvoirs		
Blanc et nul	4		
Suffrages exprimés	46		
Majorité absolue	24		

ont obtenu :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

MME DOMINIQUE JACQUOT : 46 VOIX

➤ Madame Dominique Jacquot, élu à la majorité absolue, est déclarée **1er vice-présidente** de la communauté de communes du Sanon.

### **ELECTION DU 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

#### Délibération n°30 : élection du 2<sup>e</sup> vice-président codification dispositif Actes codification des matières 5.1

**Candidats** : - Francis Bernard (maire d'Anthelupt)  
- Jacques Lavoil ( Conseiller municipal d'Einville)  
- Colette Langkust ( 2<sup>e</sup> Adjointe d'Einville )

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votant	50 dont 2 pouvoirs		
Blanc et nul	3		
Suffrages exprimés	47		

Majorité absolue	24		
------------------	----	--	--

a obtenu :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Jacques Lavoil : 24 voix

Francis Bernard : 32 voix

- Monsieur Jacques Lavoil, élu à la majorité absolue, est déclarée **2e vice-président** de la communauté de communes du Sanon.

### **ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

**Délibération n°31: élection du 3<sup>e</sup> vice-président codification dispositif Actes codification des matières 5.1**

**Candidats :** -Pascal Georgin (maire de Maixe).

- Francis Bernard (maire d'Anthelupt)

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votant	50 dont 2 pouvoirs		
Blanc et nul	4		
Suffrages exprimés	46		
Majorité absolue	24		

a obtenu :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

M. Francis Bernard 32 voix

M. Pascal Georgin : 13 voix

M. Ginette Marchand : 1 voix

- Monsieur **Francis Bernard**, élu à la majorité absolue, est déclaré **3ème vice-président** de la communauté de communes de la Communauté de Communes du Sanon.

### **ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

**Délibération n°32 : élection du 4<sup>e</sup> vice-président codification dispositif Actes codification des matières 5.1**

**Candidats :** Colette Langkust (2<sup>e</sup> adjointe d'Einville) ; Guy Bientz ( maire de Juvrecourt) ; René Wagner ( maire de Xures).

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votant	50 dont 2 pouvoirs		
Blanc et Nul	3		
Suffrages exprimés	47		

Majorité absolue	24		
------------------	----	--	--

ont obtenu :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

M : Guy Bientz : 29 voix

M René Wagner : 14 voix

M. Colette Langkust : 3 voix

M. Pascal Georgin : 1 voix

- **M. Guy Bientz**, élu à la majorité absolue, est déclaré **4<sup>ème</sup> vice-président** de la communauté de communes du Sanon.

<b>Fixation du nombre de membres du bureau</b>
--

**Délibération n°33 : élection du nombre de membre du bureau codification dispositif Actes codification des matières 5.1**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de maintenir à dix le nombre de membres du bureau, sans compter le président et les 4 vice-présidents.

**Election des membres du bureau**

**Délibération n°34 : élection des membres du bureau codification dispositif Actes codification des matières 5.1**

**Candidats :** René Wagner (maire de Xures), Laurent Wianni ( 1<sup>er</sup> adjoint de Hénaménil), Fabrice Boyer ( conseiller municipal de Courbesseaux), Ginette Marchand ( maire d'Arracourt), Collette Langkust ( 2<sup>e</sup> adjointe d'Einville), Franck Beltrame ( maire de Sionviller), Laurent Massel ( maire de Bezange-la-grande), Thierry Lesdalons ( maire de Bauzemont), Cédric Laurent ( CM de Drouville), Jean-Pol Sculier (1<sup>er</sup> adjoint de

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votant	50 dont 2 pouvoirs		
Blanc et Nul	0		
Suffrages exprimés	50		
Majorité absolue	26		

ont obtenu :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

René Wagner : 50 voix

Laurent Wianni : 50 voix

Fabrice Boyer : 50 voix

Ginette Marchand : 50 voix

Colette Langkust : 50 voix

Franck Beltrame : 50 voix

Laurent Massel : 50 voix

Thierry Lesdalons : 50 voix  
Cédric Laurent : 50 voix  
Jean-Pol Sculier : 50 voix

ont été déclarés élus membres du bureau de la communauté de communes du Sanon :

René Wagner  
Laurent Wianni  
Fabrice Boyer  
Ginette Marchand  
Colette Langkust  
Franck Beltrame  
Laurent Massel  
Thierry Lesdalons  
Cédric Laurent  
Jean-Pol Sculier

## Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

### Délibération n°35 : désignation des membres de la CAO

### codification dispositif Actes codification des matières 5.3

#### **Vu les articles 22 et 23 du code des Marchés Publics ,**

Considérant qu'à la suite des élections, il convient d'élire les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée de mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le président de cet établissement ou son représentant, le Président, la commission d'appel d'offres est composée de 3 membres de l'organe délibérant élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 50

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/ nombre de sièges à pourvoir = 50 /3

Ont obtenu :

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, a élu une commission d'appel d'offres composée de :

M. : Président de la Communauté de Communes du Sanon.

Et de 3 membres titulaires :

- René Wagner
- Lendert Tukker
- Jean-Charles Braconnot

Et de 3 membres suppléants:

- Jacques Lavoil
- Guy Bientz
- Laurent Massel

## Désignation des délégués au syndicat mixte de gestion du Schéma de cohérence du Sud Meurthe-et-Moselle

### Délibération n°36 : désignation des délégués au SCoT Sud 54 codification dispositif Actes codification des matières 5.3

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, a élu les quatre représentants suivants au syndicat mixte de gestion du schéma de cohérence Territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle : - pour le bureau : 1 représentant : Michel Marchal

- Pour le comité syndical : 2 délégués titulaires :
- Michel Marchal
- Dominique Jacquot

1 délégué suppléant : Francis Bernard

1<sup>er</sup> comité syndical : samedi 24 mai à 9h00 à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine.

**Désignation des délégués au syndicat mixte du Pays Lunévillois**

**Délibération n°37 : désignation des délégués au SMPL**  
**codification dispositif Actes codification des matières 5.3**

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité des présents, les quatre représentants suivants au syndicat mixte du pays lunévillois :

3 délégués titulaires :

- Michel Marchal
- Dominique Jacquot
- Guy Bientz

1 délégué suppléant : Jacques Lavoil

**Désignation des délégués au syndicat départemental d'électricité**

**Délibération n°38 : désignation des délégués au SDE 54 codification dispositif Actes codification des matières 5.3**

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité des présents, les deux représentants titulaires suivants au syndicat départemental d'électricité :

- Michel Marchal
- Marc Villeman

Et leurs deux suppléants : Francis Bernard, Guy Bientz.

Prochaine réunion 19 mai : élection du SDE.

**Désignation des délégués au CNAS**

**Délibération n°39: désignation des délégués**  
**codification dispositif Actes codification des matières 5.3**

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité des présents, le représentant suivant au CNAS : Jacques Lavoil.

